



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 34208

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche au sujet des variations de revenu des producteurs de céréales, oléagineux et protéagineux de Champagne-Ardenne suite à l'adoption de l'Agenda 2000. D'après une étude du bureau de l'évaluation et de la prospective de la direction des affaires financière et économiques du ministère, il semblerait que l'augmentation globale des aides directes ne compenserait que 56 % des pertes de valeur ajoutée que subirait l'ensemble du secteur agricole. En d'autres termes, le revenu agricole disponible baisserait dans un certain nombre de cas. Ainsi, les exploitations professionnelles de Champagne-Ardenne spécialisées dans la production des céréales, oléagineux et protéagineux connaîtraient une baisse du revenu disponible de près de 17 %. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement afin d'assurer aux producteurs de céréales, oléagineux et protéagineux une situation constante.

## Texte de la réponse

Les services du ministère de l'agriculture et de la pêche ont bien réalisé des travaux de simulation relatifs aux effets de la nouvelle réforme de la PAC sur le revenu des agriculteurs qui font apparaître des pertes potentielles de revenu importantes pour les producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. Toutefois, comme on le constate à l'examen des résultats détaillés de l'étude mentionnée par l'honorable parlementaire, les producteurs de la région Champagne-Ardenne figurent parmi ceux dont le revenu baisserait moins que la moyenne nationale. En outre, il convient de rappeler que ces évaluations, réalisées à partir du modèle Pecari développé par le bureau de l'analyse économique et de la prospective de la direction des affaires financières du ministère, font l'abstraction de l'effet potentiel de l'adaptation des producteurs au nouveau contexte économique et de l'évolution future du nombre et de la taille des exploitations agricoles françaises. Ces résultats supposent donc que « toutes choses restent égales par ailleurs ». Avec des hypothèses d'adaptation modestes, on peut constater que les pertes de revenu précédemment mentionnées seraient fortement diminuées, voire totalement effacées. Ainsi, la poursuite des gains de productivité à un rythme identique à celui observé au cours des vingt dernières années permettrait - à elle seule - de compenser intégralement les baisses de recettes liées à celle des cours et à l'augmentation du taux de gel. Par ailleurs, une meilleure tenue du marché, qui permettrait de voir les prix payés aux producteurs se stabiliser à des niveaux supérieurs aux prix garantis et de limiter l'ampleur de la jachère, serait également de nature à limiter les conséquences négatives de la réforme sur le revenu des producteurs. Comme le montre l'évolution des cours des produits agricoles de ces dernières années, ces éléments amènent à nuancer fortement les résultats obtenus à partir d'hypothèses peu optimistes sur les prix de marché à l'horizon 2006 et « toutes choses égales par ailleurs ». De plus, il importe de garder en mémoire que la situation économique et financière des producteurs de « grandes cultures » s'est considérablement améliorée au cours des dernières années. Entre 1991 et 1997, le revenu moyen des producteurs concernés a progressé, d'après les données issues des comptes de l'agriculture, de 66 % en francs courants. Les exploitations sont aujourd'hui, en moyenne, plus grandes, mieux équipées et disposent de fonds propres plus élevés qu'au début des années quatre-vingt-dix. Néanmoins, au-delà de ces études prospectives, l'évolution de la situation des

producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux fera l'objet d'un suivi attentif de la part du Gouvernement, dans le contexte de mise en oeuvre de la réforme Agenda 2000 pour l'organisation commune de marché de ce secteur.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34208

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 août 1999, page 5110

**Réponse publiée le :** 18 octobre 1999, page 6022